



## Un pacte régional pour la ruralité en Pays de la Loire

Le 24 juin dernier, la Région Pays de la Loire a adopté son pacte pour la ruralité : 37 mesures en faveur du renforcement de l'équilibre territorial dans la région. Le Réseau rural Pays de la Loire est chargé de faire vivre ce pacte dans le temps.

[Lire la suite >](#)

## Livre blanc de la ruralité : un plaidoyer pour une Europe renouvelée

Depuis 2014, le Mouvement européen pour la ruralité plaide pour que la Commission européenne rédige un livre blanc sur les réalités rurales dans l'Union européenne. Son objectif : que l'Europe se dote d'un « agenda rural », en miroir de l'agenda urbain, déjà à l'ordre du jour.

[Lire la suite >](#)

## ENJEUX EUROPEENS



## RÉSEAUX RÉGIONAUX



## Bienvenue à Mayotte !

Devenue région ultrapériphérique de l'Union européenne en 2014, Mayotte vit sa première programmation européenne. Le Réseau rural mahorais est officiellement lancé depuis le 1er janvier 2016. Sa feuille de route pour cette année : s'organiser d'abord, et surtout faire connaître le FEADER pour une meilleure appropriation locale des opportunités offertes par l'Union européenne.

[Lire la suite >](#)

## « L'inter clusters d'entreprises : une réciprocity prometteuse ville-campagne » et le « réseau rural agroforestier » : deux projets mis en œuvre dans le cadre du Réseau rural

Lancé en mai 2015, l'appel à propositions Mobilisation collective pour le développement rural (AAP MCDR) soutient 16 projets collaboratifs favorisant la mise en réseau et une meilleure mise en œuvre des programmes de développement rural. Voici deux exemples de projets innovants centrés sur les réseaux pour le développement rural..

[Lire la suite >](#)

## MCDR



## LE CHIFFRE DU MOIS (DE L'ODR)

Plus de **25 000**

exploitations agricoles ont perçu une aide pour la conversion ou en faveur du maintien de pratiques en agriculture biologique entre 1996 et 2015.

EN REGION



## Un pacte régional pour la ruralité en Pays de la Loire

Le 24 juin dernier, la Région Pays de la Loire a adopté son pacte pour la ruralité : 37 mesures en faveur du renforcement de l'équilibre territorial dans la région. Le Réseau rural Pays de la Loire est chargé de faire vivre ce pacte dans le temps.

En Pays de la Loire, 1,16 million d'habitants résident en dehors des grandes unités urbaines telles que l'INSEE les définit, soit 32 % de la population régionale, et près de 82 % des communes ligériennes comptent moins de 2 000 habitants. Le Conseil régional, ayant constaté l'émergence d'une fracture entre des territoires confrontés à de nombreux défis (enclavement, inégalités d'accès aux nouvelles technologies, etc.), a adopté le 24 juin 2016 un pacte régional pour la ruralité.

Ce dernier comprend huit objectifs, déclinés en 37 mesures et s'appuie sur les compétences de la Région, ainsi que sur plusieurs de ses politiques sectorielles. Le pacte vise notamment les objectifs suivants :

- développer un meilleur accès aux réseaux de communication et de transports ;
- protéger et développer l'emploi et les services dans les espaces ruraux ;
- garantir l'accès à la formation ;
- protéger l'environnement et le patrimoine ;
- renforcer les solidarités, l'écoute et l'accompagnement des élus locaux.

Elaboré entre avril et juin 2016 en concertation avec près de 1 000 élus locaux, les chambres consulaires, des associations et après consultation des citoyens via un questionnaire, le pacte veut « s'inscrire dans le temps long » et sera complété et développé si de nouveaux besoins émergent.



Le Réseau rural régional sera le relai de proximité de la Région pour « faire vivre » et « faire évoluer le document », ainsi que pour « veiller à l'application sur le terrain des mesures du pacte », selon le texte du document.

Plus d'information sur le [site du conseil régional Pays de la Loire](#)

Télécharger le pacte pour la ruralité du Conseil régional Pays de la Loire (PDF) [en cliquant ici](#).

## ENJEUX EUROPEENS



## Livre blanc de la ruralité : un plaidoyer pour une Europe renouvelée

Depuis 2014, le Mouvement européen pour la ruralité plaide pour que la Commission européenne rédige un livre blanc sur les réalités rurales dans l'Union européenne. Son objectif : que l'Europe se dote d'un « agenda rural », en miroir de l'agenda urbain, déjà à l'ordre du jour

A l'occasion du séminaire national du Réseau rural du 29 juin dernier, Gérard Peltre, président de l'association Ruralité Environnement Développement (RED) et du Mouvement européen pour la ruralité (MER) a rappelé combien la ruralité était un enjeu de succès de la stratégie Europe 2020. Depuis 2014, ces deux associations plaident pour que la Commission européenne rédige un livre blanc sur les réalités rurales. Le MER travaille, dans chaque État européen, à faire avancer sa cause et a reçu, en France, le soutien du Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet.

### Pourquoi un livre blanc ?

Les livres blancs de la Commission européenne contiennent généralement des propositions d'actions et aboutissent à des programmes dans le domaine concerné. Un livre blanc sur la ruralité serait ainsi « un cheval de Troie », selon l'expression de Gérard Peltre, pour la mise en œuvre d'un agenda rural européen pour la période de programmation post-2020. Plus qu'un souhait, cet agenda est un impératif pour le président du MER : « nous défendons le principe d'une reconnaissance de la diversité des territoires ruraux en pôles de développement et d'innovation. » Cet agenda rural permettrait ainsi d'éviter le « glissement des moyens financiers européens vers les espaces densément peuplés », de réduire le risque d'une « décohésion » sociale, économique et territoriale des territoires ruraux et d'atténuer le « désarroi » de populations rurales pouvant se sentir parfois abandonnées par le projet européen.

### Orientations

Pour RED et le MER, l'agenda rural européen pourrait donc porter sur les enjeux suivants :

- ne pas opposer rural et urbain, mais les associer ;



Crédit photo : Paul Renou - Averti

- reconnaître la diversité des territoires ruraux ;
- travailler à leur attractivité et aux enjeux économiques ;
- prendre en compte la culture, le patrimoine, le bien-vivre, la santé, etc.

Les deux associations défendent un projet politique européen qui intègre les ruralités dans leur diversité, le tout dans une démarche « ascendante, participative et inclusive ». Au final, comme le souligne Gérard Peltre, il ne s'agit pas seulement de tenir compte des territoires ruraux dans les politiques européennes, mais « de changer de paradigme européen en mobilisant le potentiel de tous les territoires et acteurs ».

Plus d'informations sur le livre blanc et l'agenda rural :

[www.ruraleurope.org](http://www.ruraleurope.org)



## RESEAUX REGIONAUX

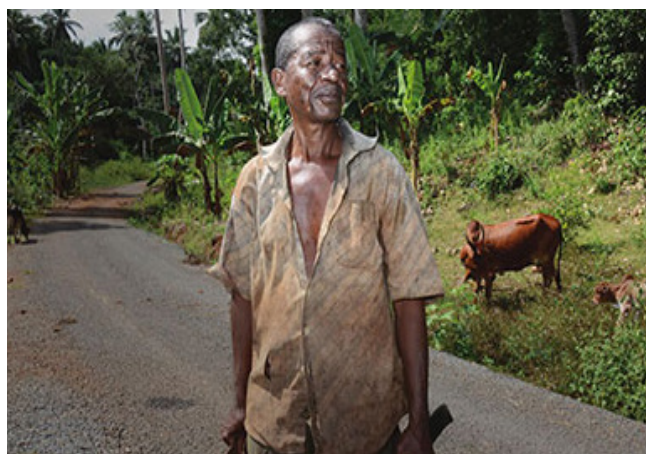


## Bienvenue à Mayotte !

Devenue région ultrapériphérique de l'Union européenne en 2014, Mayotte vit sa première programmation européenne. Le Réseau rural mahorais est officiellement lancé depuis le 1er janvier 2016. Sa feuille de route pour cette année : s'organiser d'abord, et surtout faire connaître le FEADER pour une meilleure appropriation locale des opportunités offertes par l'Union européenne.

Cécile Morelli (chargée de mission au sein du lycée agricole de Coconi), qui co-anime le tout nouveau Réseau rural de Mayotte avec Abdoul Anziz Ben Youssouf (DAAF), affiche le bel enthousiasme des débuts d'un grand projet. D'autant que les premiers pas du Réseau rural mahorais – se mettre en place et définir les premières actions à mener – semblent plutôt assurés. La première réunion de présentation du Réseau aux acteurs locaux, le 1er avril dernier, a d'ailleurs été suivie de l'installation d'un comité de pilotage regroupant les sept branches cibles du Réseau : collectivités locales, agriculteurs, cabinets de conseils, services de l'État, acteurs de la formation, associations environnementales et acteurs de la culture et du sport.

Les premiers ateliers de travail courant juin ont également permis d'identifier plusieurs thématiques clés sur lesquelles travailler : quelle communication mettre en place autour des fonds européens ? Comment monter des projets ? Etc. « Nous avons un grand besoin d'outils et de mutualisation des expériences sur ces sujets », précise Cécile Morelli. Une réflexion sera également lancée sur les perspectives de coopération, interne à Mayotte et avec la métropole, même si le territoire est déjà habitué à coopérer au-delà de ses frontières, notamment avec Madagascar. Enfin, deux sujets importants feront aussi l'objet d'échanges : l'agriculture biologique, « parce qu'elle est beaucoup pratiquée dans les faits à Mayotte, mais sans labellisation », et la jeunesse rurale, « ce qui est logique dans un territoire où 50 % de la population a moins de 20 ans ».



Crédit photo : A Osnowycz

Sur l'ensemble de ces sujets, le rôle principal du Réseau rural sera d'apporter des connaissances et de l'information, et surtout de faire le lien entre les acteurs. « Nous avons constaté un vrai besoin d'échanges et de décloisonnement entre des acteurs variés mais aux problématiques communes, telle que celle de la communication vis-à-vis de populations dont la langue maternelle n'est pas le français par exemple », explique Cécile Morelli. Le Réseau s'appuiera non seulement sur l'organisation de rencontres et d'échanges mais aussi sur une série d'outils. Un site internet local est prévu d'ici fin 2016, de même que la rédaction de fiches ressources, ou encore des actions de communication via des émissions de radio ou de télévision.

Le Réseau rural mahorais est donc lancé sur de bons rails. « Si la population s'approprie et maîtrise mieux les fonds européens d'ici un an, ce sera une satisfaction pour le Réseau », conclut Cécile Morelli.

MCDR



## « Clusters, territoires et lien rural/ urbain » et le « réseau rural agroforestier » : deux projets mis en œuvre dans le cadre du Réseau rural

Lancé en mai 2015, l'appel à propositions Mobilisation collective pour le développement rural (AAP MCDR) soutient 16 projets collaboratifs favorisant la mise en réseau et une meilleure mise en œuvre des programmes de développement rural. Voici deux exemples de projets innovants centrés sur les réseaux pour le développement rural.

Les projets « Réseau rural agroforestier français » (RRAF) et « Clusters, territoires et lien rural/urbain », tous deux lauréats de l'AAP MCDR, ont en commun de défendre la force des réseaux pour le développement rural.

Le premier est porté par l'Association française d'agroforesterie (AFAF) et vise justement à soutenir la création d'un réseau national en agroforesterie, associant l'ensemble des acteurs agroforestiers français. L'AAP MCDR a constitué une « véritable opportunité » pour soutenir la dynamique, juge Séverin Lavoyer, chef de projet à l'AFAF.

Le second, porté par France Clusters, s'intéresse aux réseaux déjà constitués que sont les clusters. Il défend l'idée que de ces réseaux et de leur lien avec le territoire peuvent naître des innovations en faveur du développement rural. Il s'intéresse tout particulièrement, dans ce cadre, au lien urbain-rural.

### L'AAP MCDR, un atout pour des projets ambitieux

Côté RRAF, l'AAP MCDR permet de poser les premiers jalons d'un réseau solide et pérenne, qui viendra enfin donner à l'agroforesterie l'appui structurel et organisationnel dont le domaine a fortement besoin. « Avec le RRAF, on soutient la fédération des partenaires, la coordination du lobbying, et surtout on permet à l'information de bien circuler [...]. Il ne s'agit pas seulement de faciliter les échanges mais bien davantage d'impulser et d'orienter le développement de l'agroforesterie », explique Séverin Lavoyer. En clair : structurer toute une filière pour que l'ensemble de ses acteurs avance dans le même sens.

Côté « Clusters, territoires et lien rural/urbain », c'est plutôt le partage de bonnes pratiques qui est visé. « On recense des pratiques innovantes au sein des clusters et des territoires », explique Elise Durey, chargée de mission chez France Clusters. Elle ajoute que « le projet veut montrer l'intérêt des complémentarités urbain/rural », une question qui se pose dans le fonctionnement ordinaire des clusters ; par exemple en matière d'accès des entreprises rurales aux marchés métropolitains.

### Des projets innovants

Pour le projet « Clusters, territoires et lien rural/urbain », c'est bien la thématique du lien urbain-rural, vue à travers le prisme des clusters, qui est en soi un sujet innovant.



Crédit Photo : Nicolas Petit

Pour le RRAF ce n'est pas tant l'objet direct du projet – créer un réseau – qui constitue une innovation que le nombre de partenaires et la diversité des échelles territoriales impliqués. Le RRAF fait en effet intervenir pas moins de 18 partenaires nationaux et régionaux, et s'appuie sur 13 animateurs régionaux recrutés dans le cadre du projet (un par grande région métropolitaine). Enfin, il associe des opérateurs locaux de l'agroforesterie (associations locales, chambres d'agriculture, etc.).

### Des résultats pérennes

Grâce à l'AAP MCDR, le RRAF entend soutenir la structuration d'un réseau pérenne de développement, à l'interface entre les échelons locaux, régionaux et nationaux. Un acquis qui sera « une porte ouverte pour démultiplier les dynamiques », conclut Séverin Lavoyer. Dans le cadre du projet « Clusters, territoires et lien rural/urbain », des mémentos seront rédigés sur les axes de travail retenus : par exemple, comment les clusters peuvent-ils participer à l'attractivité d'un territoire ? Ces bonnes pratiques pourront ensuite essaimer et donner à d'autres l'envie de s'appuyer sur la force des réseaux. Enfin, les deux projets permettent également une meilleure mise en œuvre des Programmes de développement rural (PDR). Le RRAF entre en résonance avec la mesure 8.2 des PDR qui concerne l'aide à la mise en place et à l'entretien des systèmes agroforestiers. Le projet porté par France Clusters, quant à lui, veut aider à accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural et appuyer les régions dans leur mise en œuvre des PDR.